

Le fusil mitrailleur 1925 [Schluss]

Autor(en): **Masson, R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **4 (1928-1929)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-707981>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de notre reconnaissance se fait plus solennelle; tout Fribourg sous les voûtes en deuil de la cathédrale des aïeux, vient s'agenouiller et s'unir à la prière de l'église, votre mère. Pour vous, votre évêque monte à l'autel et célèbrent la messe, la prière parfaite. Elle unit votre sacrifice, oh vous, qui êtes morts pour le pays au sacrifice de celui qui est mort pour le genre humain. Elle est l'oblation très sainte, elle mêle en quelque sorte votre sang généreusement offert en vos agonies au sang divin du calice et par lui et en lui elle fait prendre à votre obscure immolation une valeur de rédemption.

Oh morts de 1918, morts inoubliés et inoubliables, dormez en paix dans vos tombes! Fribourg d'où, vivants vous partiez pour faire de vos poitrines d'inexpugnables remparts de l'ordre social et préserver de l'ombre même d'une souillure le drapeau national, Fribourg **se souvient** et, gardant votre exemple, est prêt par tous ses vrais fils à faire le geste de salut que vous fîtes **pour l'honneur, pour la patrie.**

Vindex.

Le Fusil à pierre

(«Gazette des Carabiniers suisses.»)

Depuis vingt ans je possède un vénérable «fusil à pierre» auquel je voue, comme mon père autrefois, je ne sais quelle particulière affection.

Si le modèle 89 qui lui tient compagnie — et dont je fus «gratifié» lors de mon transfert dans le landsturm — savait à quel degré vont mes préférences pour son aîné, je gage qu'il serait bien vite persuadé que, chez moi, il ne sera jamais qu'un «étranger».

Cette affection spéciale pour le vieux fusil à pierre s'est encore accrue le jour où il voulut bien me conter son histoire.

«Pas tout rose ce passé, me dit-il, car je suis parfois tombé en des mains indignes!

Forgé par de robustes artisans dans le Nord, vers 1770, je fus tout de suite acheminé sur Paris avec quelques collègues. Le trône de France chancelait: abus en hauts lieux? ou esprit révolutionnaire de la masse? je ne puis te le dire; de plus lettrés que moi te renseigneraient peut-être.

Après une «mise au point» bien courte je pris place aux Tuileries, dans un grand ratelier à la caserne des Suisses. Les premières années passèrent relativement calmes; beaucoup de parades, peu de tirs, de fêtes et de chants.

Mais en 1789 déjà, premières alarmes et en 1792 la débacle! Tu connais le reste . . . le roi à l'échafaud. Je revois comme si c'était hier, le beau grenadier mon premier maître; celui qui faisait pleurer le «Ranz des vaches». Tué à bout portant, la canaille comme des vautours se jeta sur son cadavre et son arme passa, hélas! aux révolutionnaires.

Aux temps de la terreur à quelles tristes besognes ne fus-je pas astreint! . . . Ma baïonnette triangulaire pourrait te dire combien de sang pur et innocent elle fit couler. Mais laissons ces scènes tragiques, car il me hâte de te parler du «Petit Caporal».

C'est à l'épaule d'un robuste gars de la Bretagne, qu'il ne devait pas revoir, qu'avec Napoléon je fis la belle campagne d'Italie. C'était le début de la gloire, nous allions de victoires en victoires.

Vint ensuite l'Égypte au brûlant soleil, la Prusse solide, l'Espagne perfide . . . mais rien ne résistait à l'invincible armée. Combien de fois mes maîtres restèrent sur le champ de carnage? je ne puis le dire.

En 1812 ce fut la déconcertante campagne de Russie, et le vieux grognard, qui tant de fois avait bravé la mort, resta sans gloire, là-bas dans les neiges de la Bérésina.

La dernière phase de la grande épopée qui devait pour moi finir à Waterloo et pour l'Empereur à Saint-Hélène arriva bientôt. J'étais alors à la place d'honneur avec un beau Suisse de la grande garde «espoir suprême et suprême refuge», et tu en connais la fin lamentable . . . rien n'y fit, l'heure fatidique avait sonné, malgré la prodigieuse bravoure et les sacrifices sans nombre.

J'ignore comment des plaines belges, je suis alors venu en Suisse, dans vos montagnes où depuis cent ans je bénéficie de la paix Helvétique.

Au début, tes aïeux étaient encore fiers de mes services, au stand et ailleurs . . . mais le gibier tombé en contrebande ne doit pas être divulgué, et comme tu ne crois plus «aux baisers qu'on publie», mes chiffres n'auraient aucune créance.

Hélas! depuis cent ans, que de perfectionnements, que d'inventions meurtrières! Un peu partout on m'a jeté au vieux fer avec mépris, oublieux ou ignorants de mon passé.

Je ne mérite pas ce dédain et j'en connais qui, à Verdun, il y a dix ans, auraient été heureux, pour se battre, de jeter leurs outils ou leurs couteaux et de tirer encore avec un «fusil à pierre».

D'autres cependant l'ont compris. C'est ainsi qu'au tir fédéral d'Aarau, en 1924, l'inoubliable Festspiel fut pour moi une juste revanche.

Du coin du vestiaire, près du grand escalier de la scène — ou le grenadier Fribourgeois m'avait déposé — j'ai vu passer tous mes anciens compagnons, de Margnan à Waterloo . . . que de souvenirs pour moi!

Un jour viendra peut-être où l'heure de la réhabilitation sonnera, car ne pourrait-on pas créer dans ton pays des tireurs, des sociétés ou clubs d'amateurs de tir au «fusil à pierre» analogues à celles qui existent pour le tir à l'arc ou à l'arbalète?»

C'est en me suggérant cette idée — et je la soumets aux lecteurs — que le vieux fusil termina sa trop courte, mais émouvante histoire!

Justin Geinoz.

Le fusil mitrailleur 1925

par R. Masson.

(«Revue militaire suisse».)

(Fin.)

On nous objectera que la mitrailleuse légère a suffisamment de mobilité pour combattre dans le cadre du groupe-unité de feu sans lui imposer une dissémination compliquant sa conduite tactique. Cette objection peut se justifier si l'on ne considère que la seule légèreté du fusil-mitrailleur. Notre mitrailleuse légère (8,2 kg) ayant un poids se rapprochant sensiblement de celui de F. M. français (env. 9 kg) nous pouvons raisonner par analogie.

Posons-nous cette question: Que veut-on en introduisant la mitrailleuse légère dans la compagnie d'infanterie? Renforcer son feu. Nous voyons que le feu est renforcé quel que soit le mode d'attribution. En d'autres termes: que l'on groupe les mitrailleuses légères à l'échelon de la compagnie, à celui des sections ou à celui des groupes, le facteur puissance de feu de la compagnie reste invariable.

Autre question: Chaque arme ayant, comme les hommes, les défauts de leurs qualités, quelles sont les servitudes auxquelles la mitrailleuse légère est soumise? On oublie trop facilement qu'une arme ne peut être parfaite à tous les points de vue. Il en résulte que la méconnaissance des désavantages d'une arme peut donner lieu à des erreurs «d'organisation».

Nous avons dit plus haut qu'il ne fallait pas trop spéculer sur le mot «léger». En effet, si la mitrailleuse est relativement légère comme poids et, partant, comme mobilité, elle ne l'est plus autant si l'on considère les exigences que demande son service. Pour donner à son tir le maximum de rendement (avantage essentiel), il faut qu'elle soit mise en position. Prendre position, c'est s'installer, d'où perte de temps par rapport au mouvement de l'infanterie (fusiliers). D'autre part, l'avantage du tir automatique est contre-balancé par le désavantage du ravitaillement en munitions, du changement et du refroidissement du canon.

Or ces servitudes ont une influence directe sur la mobilité de l'équipe du F.M. Il en résulte donc cette dissociation dans la cadence d'attaque de deux armes formant «unité». L'on ne conçoit pas un attelage de quatre chevaux, dont une des paires a un mouvement plus accéléré que l'autre. En réunissant la mitrailleuse légère et le fusil dans le même groupe, on conjugue des efforts inégaux.

C'est peut-être pour justifier l'action commune de la mitrailleuse légère et du fusil que le règlement français prévoit, pour l'arme automatique, le tir en marchant. Nous n'avons ni la naïveté ni la compétence de juger des procédés de tir étrangers. Nous savons que le tir en marchant est possible, à de très courtes distances. Il produit ce qu'on est convenu d'appeler «l'effet moral». Il est évident que c'est là un facteur d'une certaine importance. C'est d'ailleurs un tir d'exception.

Enfin, si nous reprenons l'idée que la mitrailleuse légère sert avant tout d'appui de feu à la section ou à la compagnie, qu'elle est une espèce d'artillerie des premiers échelons, nous pouvons en déduire qu'elle est, là aussi, «l'arme spéciale», à rendement limité et à tâches précises, et qu'il serait illogique de mêler organiquement à d'autres armes. L'arme automatique opérera surtout des concentrations de feu violent sur les objectifs qui empêchent nos groupes de fusiliers d'avancer. Il faut, en principe, que le commandant de compagnie ou le chef de section puisse influencer le combat, en augmentant la seule densité du feu, là où c'est nécessaire, mais en n'exposant que le nombre d'hommes exigé du service de l'arme automatique.

Nous constatons qu'avec le groupe «cellule», on ne peut augmenter la densité du feu sans augmenter celle des hommes, puisque l'unité de combat (groupe) est «indivisible». Il apparaît aussi clairement que si l'on inculque aux hommes l'idée que le «tirailleur isolé n'existe plus», ces hommes régleront leur attitude et leur action sur celles de l'arme automatique, ce qui n'irait pas sans diminuer la confiance que notre fusilier a et doit avoir dans son arme et dans son tir individuel. En fin de compte, c'est quand même le fusilier qui conquiert le terrain avec son fusil et ses jambes (feu et mouvement). Faire de l'arme automatique la «cellule élémentaire» dont il a été parlé, dire à l'homme qu'il n'existe plus qu'en fonction de cette arme pour la servir et la protéger, c'est donner à ce fusilier l'impression qu'il joue un rôle secondaire et impersonnel, et c'est aussi «ralentir» son mouvement en avant en diminuant son esprit d'offensive.

Un autre principe d'organisation pousserait à former une section de mitrailleuses légères et à l'attribuer à la compagnie comme on attribua la compagnie de mitrailleuses lourdes au bataillon d'infanterie. Cette organisation ferait des fusiliers-mitrailleurs une petite unité homogène, ayant l'esprit de corps de toute arme spéciale.

Mais la tâche de ce chef de section apparaît comme trop grande. En effet, nous l'avons vu, le principe d'utilisation des mitrailleuses légères diffère de celui des mitrailleuses lourdes. Alors que ces dernières seront le plus souvent utilisées dans le cadre de la section ou de la compagnie pour la solution de tâches spéciales, demandant des tirs opérés en «groupements», la mitrailleuse légère devra être, dès le début d'une action, «formellement» attribuée aux sections, puisqu'elle est, par essence, l'appui de feu indispensable dont ces sections ont besoin pour la réussite de leur attaque.

D'ailleurs, le fait d'attribuer les mitrailleuses légères aux sections, permettra quand même au commandant de compagnie d'influencer le combat en gardant des armes automatiques en réserve.

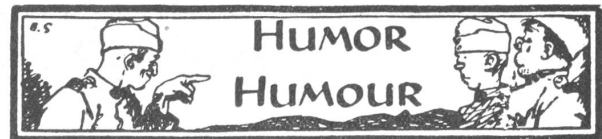
Ainsi se justifie le principe qui régira l'organisation de notre nouvelle compagnie, et dont la page 56 du Message du Conseil fédéral (6 mai 1922) donne l'idée directrice:

«Un groupement en 4 sections et une de commandement donnerait à chaque section 3 groupes de fusiliers et deux groupes (lire un groupe de 2 équipes à un F.F.) armés de mitrailleuses légères.»

8. Conclusions.

L'intérêt avec lequel notre peuple suit la transformation de notre organisation militaire est une preuve de sa vitalité et du désir qu'il a de se défendre. Une armée de milices n'aura jamais ni le matériel ni les effectifs d'une puissance à armée permanente. Pendant et après la dernière guerre, nous avons moralement souffert de cette infériorité matérielle. Des constatations de ce genre ne sont pas sans ébranler la confiance du soldat, sinon dans la valeur, du moins dans la puissance de son armée. Le facteur confiance joue un tel rôle, que nous ne devons rien négliger pour le renforcer. Notre nouvel armement est excellent. Profitons de ce fait pour dire à nos hommes et à ceux qui s'intéressent à notre armée, que notre nouvelle compagnie sera puissamment armée.

Pour terminer, nous nous en voudrions de ne point rendre hommage au colonel Furrer, directeur de la Fabrique d'armes, dont on ne sait ce qu'il faut admirer le plus: le génie de l'inventeur ou la modestie du savant.



Im Eifer.

In einer Rekrutenschule macht die Kompagnie Zielübungen. Ein Basler Rekrut des dritten Zuges marschiert eben über den Exerzierplatz, auf der Achsel trägt er einen Zielbock.

Plötzlich sieht er sich dem Hauptmann gegenüber und meldet so laut es ihm der Schreck erlaubt, brüllend: «Herr Hauptma, Fisilier Stierli mit Schiessbock zur Kompagnie!»

Der Offizier will die falsche Benennung des Gerätes korrigieren und ruft: «Wie heisst dä Bock?»

«Herr Hauptma, Fisilier Stierli!»